

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

VENDREDI 2 JANVIER 2026

DELIBERATION

N°02/02-01-2026/19

OBJET :

RATIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE ADOPTÉ LE 22 DÉCEMBRE 2025 POUR LA SÉANCE D'INSTALLATION

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Issus de la Collectivité de Corse	:	30
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	36
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	21
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	15
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	4
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	1
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	3
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	40
<i>Issus de la Collectivité de Corse (Quorum Collèges : 21)</i>	:	22
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	18
Nombre total de votants	:	40
Adoption	:	40

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Paula MOSCA à Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI à Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI à Joseph BENZONI, Jean-André MAURIZI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20260108-2026-161-DE
Date de réception préfecture : 08/01/2026

.../...

VU le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse ;

VU la délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les Statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°25/189 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025, portant désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse au Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté n°25/823CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 2 décembre 2025, portant désignation des membres du Conseil exécutif au sein du Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°02/09-12-2025/431 de la CCI de Corse du 9 décembre 2025, portant désignation des vingt membres titulaires et des vingt membres suppléants appelés à siéger au Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'article 5.5.1 des Statuts de l'EPCI-C, précisant notamment que « *La première séance d'installation suivant la création de l'EPCI-C au 1^{er} Janvier 2026 peut intervenir avant cette date, dès la désignation d'une part des représentants de la collectivité de corse et d'autre part des vingt membres de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de corse qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement public. Lors de cette séance, le conseil d'administration de l'Etablissement public ne pourra toutefois adopter que des mesures d'organisation interne destinées à préparer la mise en place de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse, telles que la désignation des membres du bureau, des membres des commissions réglementées et l'adoption du règlement intérieur.* » ;

VU l'article 7 des Statuts de l'EPCI-C, précisant que le Président du Conseil exécutif de Corse est le Président de l'EPCI-C ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur de l'établissement afin de procéder à l'installation de la gouvernance de l'établissement public avant le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la faculté dont dispose le Conseil d'administration de l'établissement public de faire évoluer son Règlement Intérieur pour le compléter et le mettre en conformité avec les dispositions tant du décret d'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 publié le 21 décembre 2025, que des évolutions de ses Statuts s'ils venaient à être également modifiés par l'Assemblée de Corse après la publication dudit décret ;

VU la délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse réuni en séance d'installation le 22 décembre 2025 ;

- **Adoptant** le Règlement Intérieur de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse tel que ci-annexé ;
- **Et précisant** sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20260108-2026-161-DE
Date de réception préfecture : 08/01/2026

.../...

CONSIDERANT la publication au 1^{er} janvier 2026, des délibérations issues du Conseil d'Administration du 22 décembre 2025 et des contrats de concessions des aéroports de Corse et du port de commerce Bastia, sur les sites internet de la Collectivité de Corse et de l'EPCI-C ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDERANT que le Quorum des collèges est atteint ;

Quorum pour le vote : 26

Majorité requise pour l'adoption : 21

Ont voté POUR : 40

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **RATIFIE** le Règlement Intérieur de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance d'installation du 22 décembre 2025, ainsi que son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;
 - **APPROUVE** le principe de sa prochaine mise en conformité avec les dispositions du décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 d'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025, publié le 21 décembre 2025 soit la veille de l'installation du Conseil d'administration, ainsi que des évolutions de ses Statuts s'ils venaient à être également modifiés par l'Assemblée de Corse après publication dudit décret.
-

Bastia, le 2 janvier 2026

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20260108-2026-161-DE
Date de réception préfecture : 08/01/2026

Gilles SIMEONI